

LA FORMATION DIPLOMANTE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

CADRE JURIDIQUE

CDD ou CDI qui peut durer de 6 à 12 mois. Pour toutes les formations diplômantes, la durée est étendue à 24 mois.

PUBLIC

- ◆ Jeunes de 16 à 25 ans.
- ◆ Demandeurs d'Emploi âgés de 26 ans et plus, dès leur inscription à Pôle Emploi.

LES AVANTAGES

Le rythme de l'alternance est majoritairement **de deux journées** au centre de formation et **de trois journées** en Entreprise.

LE COÛT :

Le coût de cette formation est entièrement pris en charge par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de l'Entreprise.

LES AIDES DE L'ETAT :

- Salaire minimum variant de 55 à 80% du SMIC, selon l'âge et le niveau de formation du jeune.
- L'AGEFIPH (Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés) peut accorder des aides particulières pour l'embauche de travailleurs handicapés (prime à l'embauche, aides à la consolidation de l'emploi, à l'accessibilité des lieux de travail, à l'aménagement des postes).
- Réduction FILLON : réduction de cotisations sociales patronales sur les bas salaires (pour les moins de 45 ans).
- Aide à la fonction tutorale d'un montant de 230 € par mois pendant 6 mois pour un jeune embauché conditionné par accord de branche ou interprofessionnel .
- Pas d'indemnités de précarité à régler en fin de contrat.
- Non prise en compte de l'alternant dans l'effectif total de l'Entreprise.

La rémunération de l'alternant est fixée de la manière suivante :

Le montant du SMIC horaire au 01/01/2015 est de 9,61 € brut, ce qui correspond à 1 457,52 € brut mensuel pour 35 heures (151,67 heures mensuelles) soit, 1 140,39 € net mensuel*.

*Ce montant net ne pouvant être qu'une approximation, puisque variant en fonction des corps de métier et/ou en fonction de la région où l'on se trouve

Rémunération selon tranche d'âge		
Sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables	Qualification inférieure au bac professionnel ou à un titre ou diplôme professionnel de niveau IV	Qualification supérieure ou égale au bac professionnel ou à un titre ou diplôme professionnel de niveau IV
Age		
De 16 à 20 ans révolus	55 % du SMIC soit 801,64 € brut soit en net 618,37 €	65 % du SMIC soit 947,39 € brut soit en net 732,88 €
De 21 à 25 ans révolus	70 % du SMIC, soit 1020,26 € brut soit en net 789,11 €	80 % du SMIC soit 1166,02 € brut soit en net 902,36 €
26 ans et plus	Rémunération au moins égale au SMIC et ne pouvant être inférieure à 85 % du salaire minimum conventionnel applicable à l'emploi occupé	

SMIC au 01/01/2015 : 1 457,52 € Brut Mensuel sur la base légale de 35 heures hebdomadaires

Rémunérations en net estimées et pouvant varier en fonction des charges du domaine d'activité

Marseille

« Le Carré d'Or »
25 bd Edouard HERRIOT

13 008 MARSEILLE

Tél : 04.91.75.04.51

Fax : 04.91.74.08.74

marseille@my-bs.fr

Aix

« L'Adresse de Marque »
350 Avenue Guillibert de la Lauzière

Parc du Golf - Bât 5

13 856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Tél : 04.42.29.62.31

Fax : 04.42.91.39.57

aix@my-bs.fr

Toulon

« Le Site Business »
Rue L.SCHWARTZ - Centre HERMES

Parc Valgora - Bât 2

83 160 LA VALETTE DU VAR

Tél : 04.94.22.59.58

Fax : 04.94.62.65.48

toulon@my-bs.fr